

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 05 FEVRIER 2019

Date de la convocation :

30 Janvier 2019

Date d'affichage :

30 Janvier 2019

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 22

Procurations : 2

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, Mme Marylène ROBERT, Mme Anne NAUDE, Mme Anne-Marie DUHAMEL, Mme Jasmine BEDENIK, M. Bruno GUILLEMANT, M. Joël OUVRY, M. Bruno LOTHE, Mme Emmanuelle HEAULME, Mme Catherine BECART, M. Laurent POISSANT, Mme Perrine FRUCHART, M. Daniel LAIGLE, M. Didier COMPARON, M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Christophe SINGER, M. Philippe NEVEU ;

Excusé : //////////////////////////////////////

Absents : Mme Armelle VISEURS, M. Christian KASPRZYK, M. Bertrand NAGLIK, Mme Linda MEDJAHDI, M. Jean-Marie MANIEZ, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Corinne TOURNANT,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Laurent POISSANT, M. Valentin PRUVOT pouvoir à M. Joël BIGOURD ;

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART

Objet : Election des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à huit.

Monsieur le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les communes de plus de 3.500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » en vertu des articles L.2122-4 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste « Mazingarbe-Demain » ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22.
- bulletins blancs et nuls : 2
- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste « Mazingarbe-Demain » : 20 voix

La liste de « Mazingarbe-Demain » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Alain COURAULT, 1^{er} Adjoint ;

Madame Nicole LAURENT, 2^{ème} Adjointe ;

Monsieur Joël BIGOURD, 3^{ème} Adjoint ;

Madame Monique STORNE, 4^{ème} Adjointe ;

Monsieur Didier COMPARON, 5^{ème} Adjoint ;

Madame Marylène ROBERT, 6^{ème} Adjointe ;

Monsieur Joël OUVRY, 7^{ème} Adjoint ;

Madame Catherine BECART, 8^{ème} Adjointe ;

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions à compter du 05 Février 2019.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire
M. Laurent POISSON

